



Réflexions sur la création d'un fonds REMESA

4^{ème} réunion du CPC / Rome, 20-21 octobre 2011

Jacques Conforti



Rappels du CPC d'Alger

- Il a été suggéré "*la création d'un fonds alimenté par l'OIE, la FAO et les pays membres selon leurs moyens. Cette proposition apparaît intéressante mais trop précoce aux autres participants.*"
- Financement du REMESA : une question récurrente. Diverses sources de financements existantes, potentielles ou souhaitées ont été citées ou suggérées
- Le REMESA n'est pas un projet – La pérennité du REMESA est cruciale. "*Les participants ont rappelé que pour pouvoir concrétiser le REMESA, il faut le financer. Ils ont noté que le REMESA fonctionne grâce à la contribution volontaire des pays et avec l'appui [...] de la FAO et l'OIE, elles mêmes tributaires des contributions volontaires des pays. Ils ont ajouté que la durabilité de REMESA est liée au financement régulier des pays membres.*"



Un fonds REMESA :

Avantages

- Signal fort d'engagement (Etats et organisations)
- Appropriation du réseau par les pays
- Pérennité à travers une inscription aux budgets annuels
- Attractif pour les bailleurs et partenaires

Contraintes

- Mise en place et gestion, consommatrice de temps
- Risque d'introduire de la rigidité au fonctionnement du REMESA.
- Le contexte économique et politique n'est pas favorable dans plusieurs pays tant au Nord qu'au Sud.



Quelques questions

Objet du fonds ? (activités éligibles, priorités, prise de décisions...)

Ressources du fonds ? (membres, partenaires, bailleurs, etc.)

Gouvernance et gestion ? (cadre/statut juridique, instances de gouvernance, procédures, relations entre REMESA, ses membres et le fonds...)



Un exemple : la CLCPRO

- CLCPRO: Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale
- 10 pays d'Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest
- Fonds fiduciaire alimenté par les Etats membres, géré par la FAO. Secrétariat financé sur budget régulier FAO.
- Le fonds finance certaines activités qui sont programmées par les Sessions de la Commission et les Réunions de son Comité exécutif.

<http://www.fao.org/Legal/treaties/031t-f.htm>



A discuter ...

M E R C I